

Séance du 21 septembre 2023

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal 19
En exercice 18
Qui ont pris part à la délibération 17

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le VINGT-ET-UN SEPTEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour 17
Contre 0
Abstentions 0

Présents : 14
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Nathalie GELY, Laura JARROUSSE, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ.

Date de la convocation

14/09/2023

Absents excusés : 4 (dont 3 pouvoirs)

Date d'affichage

18/09/2023

Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Nathalie GELY,
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Laura JARROUSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Patrick LEGER

Délibération n° 2023/08/046 – Bibliothèque municipale
Convention Mois du film documentaire

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le dispositif du « Mois du film documentaire ». Il s'agit d'une manifestation nationale créée en 2000 par l'association Images en Bibliothèques. Elle est soutenue par le Ministère de la Culture et ouverte à toutes les structures culturelles désireuses de promouvoir le film documentaire auprès d'un large public.

Monsieur le Maire rappelle que la Médiathèque Départementale de l'Aveyron (MDA) propose depuis de nombreuses années aux bibliothèques et réseaux de bibliothèques aveyronnais de s'inscrire à cette opération avec le soutien du Département de l'Aveyron.

En 2023, le réseau de bibliothèques Conques-Marcillac s'est positionné auprès de la MDA pour participer à ce dispositif. La bibliothèque municipale de Marcillac-Vallon a ensuite répondu favorablement aux différentes propositions formulées.

Des actions culturelles seront donc organisées par la bibliothèque municipale, en lien avec le réseau de bibliothèques Conques-Marcillac et la MDA, à savoir :

- Des ateliers avec un casque de réalité virtuelle à la médiathèque de Marcillac-Vallon, du 18 au 28 octobre.
- La projection d'un film documentaire (« Grizzly man », Werner Herzog) par la médiathèque de Marcillac-Vallon, le 1^{er} novembre.

Monsieur le Maire précise que cette opération répond en particulier à des enjeux inscrits au Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) de la bibliothèque municipale, à savoir :

- faire de la bibliothèque un lieu de développement culturel et social, accessible à tous ;
- donner accès aux savoirs et aux contenus de loisirs, sur supports imprimés ou numériques.

La convention de partenariat ci-annexée a pour objet de fixer les rôles de chaque partie (Département, CCCM et Mairie) et d'estimer le coût dévolu à chacun pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'approuver la convention de partenariat Mois du Film Documentaire ci-annexée,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ